



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 40/2025/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 26 MARS 2025 A 09h00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA SUBVENTION DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE L'EXERCICE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 4

Nombre de Conseillers Présents : 22
Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Julner BELIZAIER – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Corine DIMANCHE – Sandrine JACQUES – Farah GRISET-KHAN – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Serge BAFAU

PROCURATIONS (4) : Gilles ADELSON donne procuration à Monique AZER – Yahya DAOUDI donne procuration à Daniel CASTOR – Thierry ELIBOX donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Michel DUBOUILLE donne procuration à Corinne DIMANCHE

ÉTAIENT ABSENTS : Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Phong LY – Mikael MANCEE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Claude PLENET – Axel RINO – Magali ROBO – Corinne SIGER – Sandra TROCHIMARA –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

26 POUR	Monique AZER – Julner BELIZAIER – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Corine DIMANCHE – Sandrine JACQUES – Farah GRISET-KHAN – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Serge BAFAU Gilles ADELSON – Yahya DAOUDI – Thierry ELIBOX – Michel DUBOUILLE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20250326-40-AP-2025-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 02/2024/CACL du 26 janvier 2024 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2024, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Vu la Délibération N° 20/2024/CACL du 22 mars 2024 approuvant le compte de gestion du budget principal M57 de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N° 25/2022/CACL du 22 mars 2024 portant vote du compte administratif Principal M57 de l'exercice 2024 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du lundi 17 mars 2025 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 19 mars 2025 ;

Entendu le **Rapport N° 40/2025/CACL** relatif à l'approbation de la subvention du budget annexe du PORT de l'exercice 2024 du budget principal M57 de la CACL

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

Donne acte au Président dans son **Rapport N° 40/2025/CACL** relatif à l'approbation de la subvention au budget annexe du port pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2

Approuve la subvention versée au budget annexe du PORT pour un montant total de **431 000€**.

ARTICLE 3

Autorise le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au versement de la Subvention.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 26 mars 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

